

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 88

présenté par

M. François et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 51 de M. Maillot

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« particulièrement »,

insérer les mots :

« dans les territoires ruraux et de montagne et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Rassemblement National est particulièrement attaché à la promotion de la médiation sociale dans les territoires ruraux. La disparition des services publics aggrave les inégalités sociales dans notre pays. Face à la fermeture d'établissements scolaires, centres d'impôts, gares, bureaux de poste, il est impératif d'assurer la médiation sociale sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les territoires les plus reculés. Tel est l'objet du présent amendement.